

PEL : LES NOUVELLES RÈGLES AU 1ER FÉVRIER 2015

Category: [Gestion compte \(C.B, chèques, vol, frais bancaires\)](#)

Tag: [Scandale](#)



Le PEL va évoluer au 1er février.

La rémunération sera de 2 % au lieu de 2.5 %

Ce placement très important pour les consommateurs va donc perdre un peu de son intérêt.

Vous trouverez plus d'informations dans l'article de cbanque ci-dessous :

[Plus que quelques jours pour ouvrir un PEL à 2,50%](#)

Il ne reste plus que quelques jours.

